



NATIONS
UNIES



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2003/10
25 août 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Dix-neuvième session

Milan, 1^{er} -9 décembre 2003

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

ARTICLE 6 DE LA CONVENTION

Rapport de l'atelier régional européen sur l'article 6 de la Convention

Note de la Présidente de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

Résumé

L'atelier régional européen sur l'article 6 de la Convention a été organisé et accueilli par le Gouvernement belge au Grand-Hornu (Belgique) du 6 au 8 mai 2003. Des participants originaires de plus de 30 pays de la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ont échangé des informations et des données d'expérience sur les activités menées dans leurs pays respectifs en matière d'éducation, de formation, de sensibilisation du public, d'accès du public à l'information et de participation du public.

Les débats qui ont eu lieu au cours de l'atelier ont abouti à l'adoption de plusieurs recommandations concernant la suite des travaux dans la région de la CEE. Les participants sont convenus qu'il importait de créer des réseaux pour appuyer les efforts entrepris et ont recommandé que l'on étudie la possibilité d'organiser des réunions analogues dans d'autres régions afin d'établir des nouveaux contacts et de mettre en commun les idées.

L'Organe subsidiaire de mise en œuvre souhaitera peut-être se fonder sur les informations figurant dans le présent rapport pour dégager les questions appelant un examen plus approfondi et se prononcer sur les activités futures.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION.....	1 – 2	3
A. Mandat	1	3
B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	2	3
II. DÉROULEMENT DES TRAVAUX.....	3 – 29	3
A. Séance d'introduction	8	4
B. Séances plénières	9 – 17	4
C. Groupes de travail	18 – 27	7
D. Recommandations et clôture de l'atelier.....	28 – 29	9
III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES COPRÉSIDENTS.....	30 – 35	10

I. INTRODUCTION

A. Mandat

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a réaffirmé, à sa dix-septième session, que les ateliers régionaux pouvaient contribuer au développement et à la mise en œuvre du programme de travail relatif à l'article 6 et faire avancer les travaux visant à évaluer les besoins, déterminer les priorités, mettre en commun les données d'expérience et échanger des informations sur les activités correspondantes. Il s'est félicité de l'offre du Gouvernement belge d'accueillir un atelier régional européen en 2003¹.

B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

2. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) souhaitera peut-être se fonder sur les informations figurant dans le présent rapport pour dégager les questions appelant un examen plus approfondi et se prononcer sur les activités futures.

II. DÉROULEMENT DES TRAVAUX

3. Un atelier régional européen sur l'article 6 de la Convention a été organisé et accueilli par le Gouvernement belge au Grand-Hornu (Belgique) du 6 au 8 mai 2003. Les services d'interprétation en français, en anglais et en russe ont pu être assurés grâce à une contribution financière du Gouvernement français.

4. Les principaux objectifs de l'atelier étaient les suivants: évaluer les besoins liés à l'application de l'article 6 de la Convention dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) et déterminer les actions à entreprendre en priorité; échanger des données d'expérience et des informations sur les activités menées dans les pays; évaluer les ressources et les réseaux d'information en place; recenser et renforcer les synergies entre différentes initiatives et institutions existant en Europe; étudier la possibilité de créer un réseau européen de centres de liaison pour l'article 6; favoriser l'intégration des efforts européens aux activités réalisées à l'échelle mondiale; et établir des partenariats avec les pays en développement.

5. Quelque 80 experts représentant 31 pays de la région de la CEE et 19 organisations intergouvernementales (OIG) et non gouvernementales (ONG) se sont rassemblés pour confronter leurs expériences et réfléchir aux possibilités d'améliorer la coopération à la fois au sein de leur région et avec d'autres régions pour promouvoir l'application effective de l'article 6 de la Convention, conformément au programme de travail de New Delhi. Quatre observateurs de deux autres régions (Afrique et Amérique du Nord) assistaient également à l'atelier.

6. M. Michel Foret, Ministre de l'environnement de la région wallonne de Belgique, a ouvert officiellement l'atelier et remercié M. Olivier Deleuze, ancien Secrétaire d'État fédéral à l'énergie et au développement durable, d'avoir pris l'initiative d'accueillir la rencontre. M^{me} Daniela Stoycheva, Présidente du SBI, a exprimé sa gratitude au Gouvernement belge pour

¹ Document FCCC/SBSTA/2002/13, par. 52 b).

sa généreuse hospitalité et chargé M. Jean-Pascal van Ypersele (Université catholique de Louvain), coordonnateur pour la Belgique des activités relevant de l'article 6, de coprésider l'atelier avec elle. M. Janos Pasztor, du secrétariat de la Convention, a souhaité la bienvenue aux participants et souligné combien les ateliers régionaux étaient importants pour l'échange d'informations propres à la région, le partage des meilleures pratiques et la mise en commun de solutions.

7. L'atelier a comporté une séance d'introduction, sept séances plénières thématiques et quatre séances de travail organisées en parallèle. On trouvera les résumés analytiques de tous les exposés présentés par les participants et le texte intégral de la plupart d'entre eux, sur le site Internet de la Convention (<http://unfccc.int>).

A. Séance d'introduction

8. Les exposés présentés au cours de la séance d'introduction ont mis en lumière la multiplicité des activités menées par les États, les OIG et les ONG au titre de l'article 6 de la Convention. Ils ont aussi fait apparaître la nécessité de déployer des efforts plus soutenus, en s'orientant vers une approche dite de portefeuille, qui suppose le recours à un large éventail d'initiatives. Il a été noté en particulier que la connaissance ne déboucherait pas automatiquement sur l'action et que les activités de sensibilisation ne suffisaient pas à elles seules à induire un changement des comportements. Plusieurs participants ont souligné combien il était difficile de mesurer les effets réels des activités. Nombre d'intervenants ont relevé l'importance du travail en réseau, qui vient appuyer leurs efforts et ont estimé que cet atelier était une bonne occasion d'établir de nouveaux contacts et d'échanger des idées.

B. Séances plénières

9. Les sept thèmes retenus pour les séances plénières étaient les suivants:

- a) Éducation et formation;
- b) Sensibilisation;
- c) Participation et accès à l'information;
- d) Coopération internationale;
- e) Diffusion d'informations à l'intention du public sur les travaux du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC);
- f) Comment améliorer la communication entre les milieux scientifiques et la société en ce qui concerne les changements climatiques;
- g) Réseaux et synergies existants.

Éducation et formation

10. Dans leur exposé liminaire, M^{me} Nathalie Semal (Fondation universitaire luxembourgeoise, Belgique) et M. Roland Soyeurt (Communauté française de Belgique) ont souligné que

l'éducation jouait un rôle majeur dans la modification des comportements puisque son but était d'apprendre à faire des choix. Les exposés de l'Arménie, de la République de Moldova, de la Russie et du Tadjikistan, ainsi que les débats qui ont suivi, ont fait ressortir la nécessité de mettre en place un système éducatif intégré global dans le domaine du développement durable. Certaines mesures prioritaires destinées à appuyer l'exécution d'activités d'éducation ont été suggérées, telles que l'établissement de programmes d'études; l'élaboration et la publication d'ouvrages éducatifs à l'usage des enseignants ou des étudiants sur les questions relatives aux changements climatiques et la mise en place de réseaux d'information et de centres d'éducation. Les participants ont aussi évoqué la question de la formation et du recyclage des enseignants, ceux-ci devant posséder de vastes compétences multidisciplinaires et pédagogiques. Il a été noté que, dans certains cas, le manque de ressources financières faisait obstacle au développement et à la mise en œuvre des initiatives.

Sensibilisation

11. M. Luk Warlop (Katholieke Universiteit Leuven, Belgique) a rappelé, à titre d'introduction, que la sensibilisation n'était qu'un moyen d'obtenir l'adoption du comportement requis et a relevé que les pouvoirs publics disposaient pour ce faire de plusieurs outils. Il a ainsi cité la méthode classique du marketing social, dont l'objet est de susciter un comportement qui est conforme à un objectif de société et qui, souvent, va à l'encontre de l'intérêt personnel; la politique de la carotte et du bâton, qui consiste à récompenser ou sanctionner les comportements dans le but de les rapprocher d'objectifs de société et la stratégie de l'amorçage, qui fait appel à la motivation sociale (comportement motivé par la responsabilité citoyenne, non par l'écologie en soi), et met en exergue les valeurs sociales. Dans les exposés de la France, de la Hongrie, de la Suède, du Royaume-Uni et de l'Alliance du climat (Allemagne) et au cours des débats qui ont suivi, il a été fait état de quelques campagnes nationales ainsi que des politiques et perspectives en matière de sensibilisation. Les exposés et les débats ont principalement mis en évidence la nécessité de définir des buts mesurables et des objectifs précis, le rôle important des autorités locales en tant que partenaires pour la communication avec le public, l'obligation de s'attaquer aux obstacles existant à l'échelle nationale, le fait que l'infrastructure nécessaire doit être immédiatement disponible et la difficulté qu'il y a à maintenir l'intérêt que l'on a réussi à susciter.

Participation et accès à l'information

12. M. Jeremy Wates, Secrétaire de la Convention d'Aarhus de la CEE², a présenté dans les grandes lignes les principes de la Convention. Les exposés de la Belgique, de la France, du Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale et du Groupe de travail des ONG ukrainiennes sur les changements climatiques, de même que les débats qui ont suivi, ont porté essentiellement sur la question de savoir dans quelle mesure la participation du public pouvait influencer sur les décisions relatives aux changements climatiques et si les décideurs tenaient véritablement compte des recommandations du public.

² Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

Coopération internationale

13. M. David Gazunki (Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe) a mis l'accent sur le lien fort qui existe entre les changements climatiques et le développement durable. Les exposés du Canada, d'ENDA Tiers monde et de Our World Foundation, ainsi que les discussions qui ont suivi, ont fait ressortir, entre autres choses, qu'il importait de mettre en commun les informations et les méthodes et qu'il fallait disposer d'infrastructures institutionnelles adéquates, de capacités appropriées et de ressources suffisantes.

Diffusion d'informations à l'intention du public sur les travaux du GIEC

14. M^{me} Renate Christ (Secrétaire adjointe du GIEC) était chargée de présenter ce thème. Elle a rendu compte des activités que le GIEC mène actuellement et de celles qu'il prévoit d'entreprendre pour diffuser ses rapports. Les exposés des Pays-Bas et du centre ECO-Accord pour l'environnement et le développement durable, de même que les débats qui ont suivi ont mis l'accent sur la nécessité de concevoir une information mieux adaptée au public, de disposer de fonds supplémentaires pour accroître l'efficacité des campagnes d'information du GIEC et de faire participer toutes les parties prenantes, en particulier les journalistes, à la diffusion d'informations sur les travaux du groupe d'experts. Les participants ont préconisé que le GIEC, le secrétariat de la Convention et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) unissent leurs efforts pour mieux faire connaître le GIEC dans les établissements scolaires et les universités.

Comment améliorer la communication entre les milieux scientifiques et la société en ce qui concerne les changements climatiques

15. M. Marc Mormont (Fondation universitaire luxembourgeoise, Belgique) a proposé cinq démarches pour obtenir cette amélioration: créer une «conscience du climat», qui permettrait d'établir un lien entre les effets potentiels (néfastes) des changements climatiques et le quotidien des individus; élaborer et analyser, en collaboration avec les acteurs sociaux, des scénarios régionaux tenant compte des changements sociaux, des changements climatiques et des choix possibles; développer de nouveaux arguments dans le cadre de la recherche sur les effets des changements climatiques et leur atténuation à partir des interactions entre les connaissances scientifiques et les options sociopolitiques qui s'offrent; construire des «mondes communs» avec et entre les personnes qui partagent des conditions écologiques similaires; et repenser le problème du climat dans une perspective moins axée sur l'économie, en mettant l'accent sur le principe de l'équité, ainsi que sur les risques et les enjeux en matière de vie et de survie.

16. Après cet exposé, les participants originaires de l'Estonie et des Pays-Bas ont présenté des communications portant respectivement sur les réseaux de surveillance écologique et sur la vulgarisation des études scientifiques. Les débats qui ont suivi ont mis en relief la nécessité de créer des synergies et de travailler en réseau afin d'amplifier les activités de vulgarisation scientifique.

Réseaux et synergies existants

17. M^{me} Laurence Pollier et M. Kevin Grose, du secrétariat de la Convention, ont exposé les projets du secrétariat relatifs à la création d'un centre d'échange d'informations et à la relance du

site Internet de la Convention. L'exposé de M. Michael Williams, représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et les débats qui ont suivi ont souligné la nécessité de mettre en place des partenariats et des synergies afin de réduire le coût de la diffusion d'informations.

C. Groupes de travail

18. Les quatre séances de travail qui ont eu lieu en parallèle ont porté sur les six principaux éléments du programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention:

- a) Éducation et formation;
- b) Sensibilisation du public;
- c) Participation du public et accès du public à l'information;
- d) Coopération internationale.

Groupe de travail sur l'éducation et la formation (coprésidents: MM. Willy Sleurs et Jean-Michel Lex, Belgique; rapporteur: M. Francisco Heras, Espagne).

19. Ce groupe a évoqué les diverses formes d'éducation dans le cadre de l'article 6 et relevé qu'il existait plusieurs activités organisées, formelles et non formelles s'adressant aux enfants, aux étudiants et aux adultes. Observant que, dans de nombreux cas, les programmes d'études sont déjà surchargés, il a estimé qu'il conviendrait d'intégrer la problématique des changements climatiques dans les programmes au travers de plusieurs disciplines à la fois afin de maximiser l'impact de l'enseignement. Les programmes devraient mettre l'accent sur les causes, les effets et les solutions et, chaque fois que cela est possible, souligner les liens entre problèmes climatiques, consommation personnelle et développement durable. Afin de garantir un enseignement efficace, il s'agirait de dispenser aux enseignants un complément de formation destiné à développer leurs connaissances scientifiques et, dans certains cas, leurs compétences pédagogiques.

20. Le groupe a par ailleurs estimé que le partage d'initiatives et de programmes susceptibles d'être reproduits compléterait utilement les programmes d'enseignement. Des initiatives telles que le réseau des écoles solaires en Grèce, les *Eco Schools* au Royaume-Uni et les écoles vertes en Belgique enrichissent les programmes car elles permettent aux élèves d'avoir un aperçu concret des moyens d'atténuer les causes des changements climatiques, contribuent à la mise en place des réseaux et stimulent la coopération entre les écoles et les ONG.

21. Il est ressorti des débats sur la formation qu'il fallait dispenser une formation technique à diverses catégories professionnelles, assurer une formation dans l'entreprise et prévoir aussi une formation pour le personnel administratif, et qu'il convenait d'appréhender la formation dans une optique intersectorielle.

Groupe de travail sur la sensibilisation du public (présidente: M^{me} Višnja Grgasović, Croatie; rapporteur: M. Markus Nauser, Suisse)

22. Compte tenu des différences qui existent entre les sociétés comme de la diversité observée au sein de celles-ci, le groupe a estimé qu'il ne saurait y avoir de stratégie unique ni de méthode idéale à l'échelle de l'Europe pour éveiller et maintenir l'intérêt du public à l'égard de la question des changements climatiques et que les programmes devaient donc être laissés à l'initiative des pays. Au lieu de dresser une liste exhaustive des choses à faire ou à ne pas faire, les participants ont échangé des suggestions et des données d'expérience sur les actions qui s'étaient révélées efficaces ou qui pouvaient être reproduites. Ils ont ainsi évoqué la nécessité d'utiliser, pour la communication avec le public sur les changements climatiques, des messages simples que l'on puisse rapporter, dans la mesure du possible, au quotidien de chacun; l'importance d'associer aux actions le plus grand nombre de parties prenantes possible et le fait qu'il convient de proposer des solutions plutôt que de mettre l'accent sur le problème et sa complexité. Le groupe a reconnu le rôle que jouent les ONG, les écoles, les universités et les médias dans la sensibilisation et constaté qu'une approche multilatérale de la sensibilisation s'imposait. Il a aussi souligné la nécessité de former et d'éclairer les journalistes sur la problématique concrète des changements climatiques.

23. Le groupe s'est également intéressé à la tâche ardue que constitue toujours l'évaluation de l'efficacité des politiques de communication et de sensibilisation, et il a fait les constatations suivantes:

- a) Avant de lancer une campagne, il est indispensable de mener des études pour définir quels seront ses objectifs et quels groupes elle visera, et déterminer les indicateurs de réussite;
- b) La capacité d'évaluer la réussite d'une politique est fonction des objectifs de celle-ci;
- c) Il est parfois difficile d'attribuer les effets obtenus à tel ou tel facteur;
- d) On peut évaluer le succès global d'une politique relative au climat en ayant recours à un ensemble d'indicateurs qualitatifs ayant trait aux changements de comportement plutôt qu'à des données quantitatives sur les émissions de gaz à effet de serre.

Groupe de travail sur la participation du public et l'accès du public à l'information (présidente: M^{me} Catherine Blin, Belgique; rapporteur: M. Ben Matthews, Belgique)

24. Le groupe a engagé une réflexion d'ordre général sur le concept de participation dans une démocratie représentative, le lien entre législation et environnement, la nécessité de déterminer qui est véritablement le «public» et ce que l'on entend par «information», et la question de la participation au processus découlant de la Convention, en particulier s'agissant des ONG et des médias. Il a également reconnu, après débat, la pertinence des principes de la Convention d'Aarhus pour l'application de l'article 6 de la Convention-cadre sur les changements climatiques dans la région européenne.

Groupe de travail sur la coopération internationale (présidente: M^{me} Daniela Stoycheva, Bulgarie; rapporteuse: M^{me} Meg Patel, Royaume-Uni)

25. Le groupe a pris acte du fait que l'exécution d'activités au titre de l'article 6 relevait essentiellement des pays et que ceux-ci pouvaient intégrer à leur programme des activités de coopération internationale dès que certains progrès avaient été accomplis au niveau national. Il a reconnu que certains pays n'avaient pas les ressources financières, techniques et humaines nécessaires pour appliquer véritablement et efficacement l'article 6 à l'échelle nationale et qu'ils ne pouvaient a fortiori mener des activités liées à la coopération internationale.

26. Le groupe est convenu que la coopération pouvait revêtir des formes diverses, telles que les suivantes:

a) Partage des connaissances sur les activités relatives à l'article 6 et large diffusion de celles-ci, en particulier dans les pays en développement;

b) Échange de personnel ou d'experts, ou formation de pédagogues et échange de manuels de formation;

c) Collaboration dans le cadre d'activités conjointes relevant de l'article 6, cette forme de coopération étant particulièrement envisageable pour des pays qui se trouvent plus ou moins à un même stade de développement ou pour ceux souhaitant entreprendre une activité qui a déjà été menée avec succès dans un autre pays.

27. La discussion a ensuite été centrée sur l'établissement d'une liste d'activités réalistes susceptibles d'être menées pour développer la coopération internationale. Il a été noté en particulier que la coopération internationale au titre de l'article 6 pouvait aller de pair avec celle qui concerne d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement, tels que la Convention d'Aarhus et la Convention sur la diversité biologique, et que des recoupements étaient possibles avec les activités s'inscrivant dans le cadre plus large du développement durable. Il est également ressorti du débat que l'article 6 traitait de questions intersectorielles et pouvait aussi être mis en œuvre par le biais des activités de renforcement des capacités, des activités visant à tirer profit des perspectives commerciales liées au transfert de technologie, et des mécanismes de flexibilité prévus par le Protocole de Kyoto. Il a été reconnu qu'il importait d'obtenir du secteur privé qu'il participe éventuellement au développement de la coopération internationale en lui accordant certains avantages économiques et fiscaux.

D. Recommandations et clôture de l'atelier

28. Les coprésidents de l'atelier ont formulé, avec le concours de M. Marc Pallemarts (VUB, Belgique) et à partir des rapports des groupes de travail, des recommandations destinées à être mises en œuvre aux niveaux national et régional (voir ci-après). Après modification, ces recommandations ont été approuvées par tous les participants.

29. M. José Daras, Ministre de l'Énergie de la région wallonne de Belgique, a clos officiellement l'atelier. M^{me} Stoycheva, coprésidente de l'atelier et Présidente du SBI, a indiqué pour terminer que les résultats de l'atelier seraient présentés au SBI pour examen.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DES COPRÉSIDENTS

30. **Éducation formelle et non formelle**

- a) L'éducation en matière de changements climatiques devrait être liée à l'éducation environnementale et à l'éducation au développement durable;
- b) Il conviendrait que les ministères de l'éducation intègrent la problématique des changements climatiques dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux, en établissant des liens avec d'autres matières figurant dans les programmes;
- c) La question des changements climatiques devrait être incorporée dans la formation des enseignants;
- d) Afin de faciliter les efforts entrepris à l'échelon national, il y aurait lieu de promouvoir largement les échanges de matériels pédagogiques existants et de mettre en commun les idées concernant les méthodes ou projets pédagogiques novateurs relatifs aux changements climatiques. Le centre d'échange d'informations que le secrétariat de la Convention envisage de créer pourrait jouer un rôle utile à cet égard;
- e) Il conviendrait que la question des changements climatiques reçoive toute l'attention voulue dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au développement durable.

31. **Formation**

- a) La formation est une importante question intersectorielle;
- b) Des programmes de formation appropriés devraient être organisés pour différents groupes cibles, y compris les autorités nationales et locales.

32. **Sensibilisation du public**

- a) La sensibilisation du public joue un rôle crucial dans la lutte contre les changements climatiques, s'agissant à la fois d'obtenir du public qu'il appuie davantage les politiques d'atténuation et d'induire un changement des comportements;
- b) Il n'y a pas qu'une seule et unique stratégie en matière de sensibilisation. Les programmes devraient être laissés à l'initiative des pays et être expressément conçus pour les différents groupes cibles auxquels ils s'adressent;
- c) Toutes les parties prenantes³ devraient être exhortées à élaborer et à appliquer des stratégies visant à susciter et à maintenir l'intérêt du grand public pour la question des changements climatiques. Le contenu des messages devrait être adapté aux besoins et à la situation du groupe cible;

³ Telles qu'elles sont définies dans le Programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6.

d) Il faudrait veiller tout particulièrement à faire passer des messages simples, qui évoquent non seulement le problème mais aussi les solutions qu'il est possible d'y apporter, et à susciter des réactions positives: au lieu de se sentir impuissant, le public doit avoir l'impression qu'il a les moyens d'agir;

e) La coopération internationale dans ce domaine devrait être axée sur l'échange de bonnes pratiques, d'informations sur les campagnes existantes et de méthodes permettant d'en évaluer l'efficacité. Le centre d'échange d'informations que le secrétariat de la Convention est en train de mettre sur pied, pourrait jouer un rôle utile à cet égard.

33. Accès à l'information et participation du public

a) Il existe un lien direct entre l'accès à l'information et la participation du public;

b) L'information devrait constituer un moyen d'obtenir une participation accrue des parties prenantes. À l'échelle de l'Europe dans son ensemble, la Convention d'Aarhus offre un cadre commun pour l'accès à l'information et la participation du public qui présente un grand intérêt pour l'application de l'article 6 dans la région. Il conviendrait de promouvoir les synergies entre les deux conventions à la fois, au niveau national et au niveau international;

c) Les ONG jouent un rôle clef s'agissant de promouvoir l'accès à l'information et la participation du public. Il conviendrait de mettre à leur disposition des ressources suffisantes, pour appuyer leurs activités et leurs réseaux, et de fournir également des moyens appropriés aux autorités nationales chargées de fournir l'information, notamment pour qu'elles distribuent des documents rédigés dans les langues nationales, y compris des versions des conclusions du GIEC adaptées au grand public.

34. Coopération internationale pour les activités relevant de l'article 6

a) La coopération peut revêtir des formes multiples et intervenir à différents niveaux, du niveau bilatéral au niveau régional, en fonction des besoins et de la situation;

b) Il ne faut pas que les moyens nécessaires à la coopération soient prélevés sur les ressources destinées aux activités nationales; la coopération devrait, à l'inverse, servir à accroître leur efficacité, et elle devrait par ailleurs être menée dans le respect du principe de la participation du public;

c) Il conviendrait de mettre en place et de renforcer les centres nationaux de liaison pour les activités relevant de l'article 6, qui pourraient utilement faciliter la création de réseaux nationaux et internationaux et l'application effective du programme de travail relatif à l'article 6;

d) Une «organisation en binômes» entre les pays ayant des situations et des stratégies analogues constituerait un instrument utile;

e) Il conviendrait de promouvoir les synergies avec d'autres conventions, ainsi qu'avec d'autres activités menées dans le cadre de la Convention, par exemple le renforcement des capacités;

f) Dans le cadre de l'exécution d'activités relevant de l'article 6 en Europe, il faudrait prêter attention aux besoins liés à la coopération Nord-Sud en matière de changements climatiques ainsi qu'au lien entre les changements climatiques et l'interdépendance et la solidarité mondiales.

35. Travaux futurs

a) Les résultats et conclusions de ce premier atelier régional devraient être portés à l'attention des organes créés dans le cadre de la Convention et des autres régions;

b) Il conviendrait d'étudier la possibilité d'organiser des ateliers analogues dans d'autres régions. Les Parties qui sont en mesure de mettre des fonds à disposition à cette fin sont invitées à envisager de le faire.
